

2016



APEHL
APEHL

ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DES HAUTES-LAURENTIDES

**[MÉMOIRE ADRESSÉ AU COMITÉ CONJOINT PGMR 2016-2020 DES
MRC D'ANTOINE-LABELLE, DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT]**

Document déposé par l'Association de protection de
l'environnement des Hautes-Laurentides.

Table des matières

Présentation de l'organisme	1
Préambule	2
Volet 1 : Sensibilisation et conscientisation de la population.....	3
Volet 2 : Se donner les moyens d'agir	6
Conclusion	10

Présentation de l'organisme

L'APEHL est une association qui se voue à la protection de l'environnement dans les Hautes-Laurentides.

L'APEHL est active sur le territoire des Hautes-Laurentides, principalement à Mont-Laurier, même si plusieurs de ses dossiers ce répercutent sur l'ensemble de la MRC d'Antoine-Labelle (ex : le Grand Nettoie-thon) ou le jardin communautaire.

Nous comptons dans nos rangs une centaine de membres. Depuis 1989, nous travaillons bénévolement à élaborer toutes sortes de projets, qui vont de la sensibilisation jusqu'à l'action directe et le soutien à des projets communautaires parallèles (ex : le Grand Nettoie-thon du printemps qui fonctionne depuis 15 ans, le jardin communautaire qui est souvent cité en exemple et qui fonctionne aussi depuis 15 ans, Écogestion-Floraberge, le comité Uranium, des chroniques à la radio CFLO une fois semaine durant l'été), et beaucoup d'autres projets mis sur pied depuis toutes ces années d'activités. L'APEHL, c'est aussi un lieu de rencontre et de réseautage pour tous ceux ayant l'environnement à cœur dans les Hautes-Laurentides.

Préambule

L'APEHL espère qu'à travers ce court mémoire, l'expression « penser globalement, agir localement » prendra tout son sens. Trop souvent, particulièrement chez les jeunes, on s'occupe de l'environnement pour « sauver la planète ». S'il est important de garder à l'esprit l'impact global de nos actions cumulatives, il n'en demeure pas moins que la protection de l'environnement, ici en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, débute avant tout avec une prise de conscience de notre responsabilité à faire notre part ici, maintenant, et dès le plus jeune âge. Il faut donc une conscientisation qui soit frappante et concrète, sans cesse rappelée, qui fait un lien direct entre l'individu et son impact sur son propre milieu de vie, sur la qualité de son environnement immédiat. Ensuite, il faudra se donner les moyens techniques pour parvenir à nos objectifs.

Le présent mémoire est structuré très simplement. Nous avons mis par écrit un certain nombre de constats, avec les suggestions qui leur correspondent. Chaque paragraphe correspond à un constat, et le paragraphe suivant, *en italique*, est une suggestion pour améliorer la situation.

Volet 1 : Sensibilisation et conscientisation de la population

Lorsque l'on pense à la gestion des matières résiduelles, par laquelle on tente de réduire à son minimum la production de déchets, c'est impossible de ne pas penser à un phénomène en tout point contradictoire : l'obsolescence programmée. Cela veut simplement dire la mort planifiée d'un objet. D'année en année, les déchets en devenir se multiplient, en particulier les déchets électroniques. Nous sommes habitués à recycler le papier, le carton, le verre, etc., même à composter. Maintenant, il va falloir apprendre à faire les bons choix pour notre consommation, notamment de produits électroniques. Car l'obsolescence programmée existe bien. Les consommateurs se débarrassent selon un rythme sans cesse plus rapide d'immenses quantités de produits électroniques, le plus souvent tout à fait fonctionnels, mais passés de mode. Pendant que l'on se casse la tête à gérer des déchets pour ne pas remplir les dépotoirs, leurs cellules débordent. Tout cela en bonne partie parce que du rasoir *Gillette* du début XX^e siècle au cellulaire d'aujourd'hui, l'industrie n'a cessé de s'efforcer de rendre ses produits le moins durable possible. L'obsolescence programmée a plusieurs formes : logiciel incompatible avec votre ordinateur, système DVD remplacé par le Blue Ray, téléviseur analogique remplacé par un numérique, un ordinateur a une durée moyenne de trois ans et un cellulaire de 2 ans. Les consommateurs raffolent de leurs nouveaux gadgets, rendant rapidement les moins récents démodés.

À l'inverse, la consommation collaborative désigne un modèle économique ou l'usage prédomine sur la propriété. L'usage d'un produit peut être augmenté par le partage, l'échange, le troc, la vente ou la location d'un produit. C'est le fameux exemple un peu ridicule où tous les habitants d'un quartier ont chacun leur tondeuse, dont ils se servent une fois par mois, plutôt que de s'en partager une seule.

La consommation collaborative bouscule les anciens modèles économiques en changeant non pas ce qu'ils consomment mais la manière de le consommer. En ce sens, réduire le nombre de déchets passe aussi par des lieux d'échange et de mise en commun des biens : écocentres, friperies, marchés aux puces, centres d'entraide, réseaux de vente d'objets usagés tels que Kijiji, etc. Ces lieux d'échange régionaux gagneraient à être mieux connus.

Nous croyons qu'il manque un quatrième « R » au fameux slogan 3R-V. Le 4^e « R » signifie REFUSER de consommer tout ce que le marché peut nous offrir dont nous n'avons pas réellement besoin.

La nourriture, en particulier les fruits et légumes, doit être mangée. Les fruits et les légumes déclassés parce qu'ils sont trop petits ou difformes devraient être offerts aux consommateurs en épicerie à prix réduit, comme cela se fait en France avec un succès énorme. Puis, les aliments ne trouvant pas preneur devraient être dirigés vers les banques alimentaires et en dernier recours, au bac brun. Une grande partie de notre production de légumes est jetée à divers niveaux avant de se rendre au consommateur. Nous savons que le prix du panier d'épicerie a grimpé de 4% cette année et que la demande des familles pour des denrées aux banques alimentaires a augmenté significativement. Dans les Hautes-Laurentides, 350 familles demandent l'aide des banques alimentaires chaque année, soit à la Manne du Jour à Mont-Laurier, à Nominique et au comptoir alimentaire de Ferme-Neuve.

Il faut absolument que ces denrées soient mangées avant de penser à les composter. La Régie inter-municipale des déchets de la Lièvre (RIDL) et de la Rouge (RIDR) peuvent très bien aider la table de concertation en sécurité alimentaire, en sensibilisant les gros épiciers et les dépanneurs à faire un tri efficaces de leur nourriture avant de la mettre au bac brun.

Nous trouvons que la sensibilisation en ce qui concerne les objets qui peuvent être déposés dans les bacs noirs ou verts ne fonctionne pas très bien. Les articles dans les journaux publiés par la RIDL manquent peut-être de clarté et de simplicité. Il est évident que les pneus, les électroménagers, les ordinateurs, les téléviseurs sont refusés, mais chaque année les gens en mettent quand même. Si un message aussi élémentaire ne passe pas, il est évident que les petites chroniques où il faut lire plus de trois cent mots ont probablement peu d'impact. Également, même des personnes bien informées peinent souvent à trier certains objets tels les cartons cirés, certains emballages de plastique, etc.

Il faudrait de grosses publicités avec des slogans simples ou des icônes pour indiquer rapidement dans quel bac chacun des objets doit aller, y compris les objets qui portent davantage à confusion. Enfin, il faut préciser de façon claire dans quel bac doit aller un objet dont on doute qu'il soit recyclable pour minimiser l'impact en cas d'erreur. Bien

entendu qu'une publicité d'une demi-page a un coût, mais envoyer des déchets par erreur à Lachute ou Gatineau a également un coût. En plus des journaux, de courtes publicités chocs à la radio pourraient renforcer le message.

Pour faire en sorte de changer les mentalités des citoyens, il est primordial d'organiser des visites étudiantes au primaire et au secondaire dans les sites d'enfouissement, les écocentres et mêmes les infrastructures d'assainissement des eaux usées, de façon à leur faire comprendre que les déchets ne disparaissent pas et qu'ils réalisent l'ampleur du travail et la quantité de déchets à traiter. En fait, beaucoup de liens avec le corpus scolaire peuvent être faits du point de vue de la gestion, de la citoyenneté et même de la chimie.

Créer un programme d'ateliers éducatifs pour tous les âges sur la valorisation des déchets et comment leur donner une deuxième vie serait un moyen de rejoindre la population à ce sujet.

La plupart des municipalités traitent leurs eaux usées au moyen de bassins de décantation et de traitement biologique, les étangs aérés. Lors de grosses pluies, il arrive que ces étangs débordent et le trop plein se retrouve dans les cours d'eau.

Il suffirait qu'il y ait un troisième bassin mais celui-là d'absorption, où des plantes de marais comme des quenouilles ou du carex absorberaient les polluants selon le principe du marais filtrant. De plus, les citoyens devraient être mieux sensibilisés à l'effet que les réseaux d'aqueduc ne sont pas des poubelles et qu'il y a un coût à les utiliser comme tel.

Volet 2 : Se donner les moyens d'agir

Été comme hiver, il n'y a aucun bac pour le recyclage dans les municipalités, y compris au centre-ville de Mont-Laurier. Beaucoup de canettes d'aluminium sont encore jetées dans la nature ou dans des lieux publics. Pourtant, l'aluminium est un métal précieux et il en coûte pour le recycler beaucoup moins cher que pour en produire du nouveau. En fait, la canette d'aluminium est beaucoup plus précieuse que son contenu la plupart du temps.

Il existe des bacs multi-usages à trois compartiments (un pour les déchets, un pour le recyclage papier et un pour les canettes). Cela incite les citoyens à mieux gérer leurs déchets. Le ramassage des canettes par les démunis est facilité, et la ville est beaucoup plus propre. Une sensibilisation accrue devrait être faite concernant l'aluminium pour que les citoyens prennent conscience de l'importance de la recycler.

En outre, il est étonnant qu'en 2016 plusieurs chaînes de restauration rapide n'ont que la poubelle pour jeter les restes des repas et les emballages.

Il serait important de sensibiliser ou d'inciter les propriétaires de restaurants à installer des poubelles à trois voies.

Beaucoup d'édifices multi-logement tels que les blocs appartement n'ont toujours pas de bacs bruns.

Étendre systématiquement et obligatoirement le réseau de bacs bruns aux multi-logements et édifices publics.

Dans le cadre du Grand Nettoie-thon du printemps 2015, l'APEHL a pris en charge le nettoyage d'un dépotoir sauvage en terre publique situé près du lac Boyd, avec le soutien de la Municipalité de Lac-des-Écorces et de la MRC d'Antoine-Labelle. Nous avons réalisé qu'il y avait beaucoup de dépotoirs improvisés de ce genre sur le territoire de la MRC. Ce genre de pratique est malheureusement favorisée par les grandes distances à parcourir et les coûts associés au transport de déchets volumineux jusqu'à l'écocentre de Mont-Laurier pour les citoyens résidant dans les municipalités plus

éloignées. Dans bien des cas, la disponibilité de territoires publics sans surveillance situés à courte distance fera en sorte que les déchets seront disposés en nature plutôt qu'à l'écocentre.

APEHL

À la rescousse des tortues du lac Boyd



L'Association pour la Protection de l'Environnement des Hautes-Laurentides, APEHL, est à la recherche de bénévoles pour son grand nettoyage du sanctuaire de tortues au lac Boyd à Lac-des-Écorces

Benoît Ricard

Après quatorze années à ramasser les déchets éparpillés aux alentours de Mont-Laurier, le grand nettoyage de cette année prend un nouveau tournant. Suite aux démarches de

APEHL, c'est à un sanctuaire de tortues, au lac Boyd, que les bénévoles porteront assistance.

Le lac Boyd, aussi appelé lac 105, est situé à Lac-des-Écorces. Depuis bon nombre d'années, l'un des terrains adjacents, propriété du ministère

des Ressources naturelles, sert de dépoter improvisé à un bon nombre de citoyens qui ne se gênent pas pour y épargner clandestinement leurs déchets domestiques et industriels. Reconnu pour la gravière, l'endroit est également très fréquenté par les


amateurs de chasse qui y viennent ajuster leurs armes et pratiquer, faisant, la plupart du temps, leurs douilles vides traîner un peu partout. «Il n'y a personne qui met ses culottes dans ce dossier! On n'attendra pas que les tortues soient en voie de disparition avant d'agir.» ragent les environnementalistes qui ne cherchent pas à interdire l'accès au site, mais plutôt à responsabiliser les utilisateurs.

AGIR AUTREMENT

Le fait est que les rives peu habitées du lac Boyd sont des sites de ponte privilégiés pour un nombre impressionnant de tortues. Avec son étang calme aux nombreux troncs d'arbres morts et sa distance sécuritaire vis-à-vis nos grandes artères, l'endroit bouillonne d'une vie peu commune. «Avec ce projet, nous voulons donner un deuxième souffle au nettoyage et faire d'une pierre trois coups: sensibiliser la population aux tortues, nettoyer le site et prévenir d'éventuels dégâts écologiques» explique Réal Richer. Appuyé par Kristel Lucas, géographe spécialisée en environnement, Pierre-Étienne Drolet, biologiste, et Alan Gay, ingénieur forestier, l'un des objectifs de la journée vise à prendre

conscience de la richesse d'un milieu qui abrite plusieurs espèces de tortues et plus de 15 espèces d'amphibiens.

Pour mener à bien cette nouvelle mission, cette initiative citoyenne fait appel à vous. Le jour de la terre étant prévu pour le 22 avril, en raison de la fonte tardive des neiges de cette année et de la délicatesse du milieu, cette activité de nettoyage se tiendra un peu plus tard, gardez l'œil sur votre journal.

Pour vous rendre disponible, contactez Réal Richer au 819 440-6777. À titre de petites annonces, M. Richer tient également à vous rappeler qu'il reste trois parcelles de jardins disponibles aux jardins communautaires de Mont-Laurier. À qui la chance? 



Nous aimerions que la commission se penche sur ce problème très actuel, récurrent et coûteux. Elle pourrait agir en créant quelques points de chute répartis sur le territoire pour les gros déchets tels que les pneus, les électroménagers, le bardeau d'asphalte, certains produits de démolition ainsi que les RDD, dont les déchets pourraient ensuite être apportés à l'écocentre périodiquement. Ceci aiderait considérablement à réduire le phénomène des dépotoirs sauvages.

La démolition de bâtiments ne permet pas une séparation efficace des matériaux et nuit à leur valorisation.

La déconstruction des bâtiments en fonction de la récupération systématique des matériaux devrait être privilégiée. La déconstruction apporte du matériel réutilisable à l'écocentre tandis que la démolition emplit nos cellules très rapidement.

Nous constatons que la localisation exacte de l'écocentre est encore méconnue du public, et ce, même à Mont-Laurier.

L'amélioration de la signalisation routière indiquant l'écocentre à partir de la route 117 devrait être priorisé comme moyen d'action. Pourquoi ne pas y installer une belle et grande enseigne indiquant la direction de l'écocentre et le type de matériaux acceptés, par une œuvre signalétique guidant les utilisateurs. Voici un exemple d'une telle œuvre, à Québec :



Marché du Vieux-Port de Québec (www.tripadvisor.com)

Il est possible de proposer un projet artistique de signalisation routière ou d'embellissement du paysage en bordure de route à la politique culturelle de la MRC d'Antoine-Labelle.

Penser à des solutions novatrices adaptées aux régions plus éloignées, de sorte que le traitement des déchets se fasse sur place le plus possible.

Penser à long terme et construire une usine de gazéification des déchets par pyrolyse qui récupère 100% des déchets sans aucune toxicité tout en créant de l'énergie. Voir ces vidéos :

<http://www.youtube.com/watch?v=QmX7JTFzcEk>

<http://www.youtube.com/watch?v=kW6AixCSRSc>

Conclusion

L'APEHL vous résume ici ses recommandations et se rend disponible pour y collaborer :

- Favoriser la consommation collaborative et la réutilisation, notamment en bonifiant le rayonnement des plateformes d'échanges de biens et services;
- Ajouter un quatrième « R » au slogan 3R-V, pour REFUSER la surconsommation et sensibiliser les citoyens à cet égard;
- Limiter le gaspillage alimentaire en commercialisant les fruits et légumes déclassés pour leur apparence et prioriser les dons aux organismes communautaires œuvrant en sécurité alimentaire;
- Augmenter la visibilité et la clarté des publicités concernant les bacs dans lesquels les déchets doivent aboutir;
- Faire des visites scolaires dans les écocentres, les centres d'enfouissement et les infrastructures de traitement d'eaux usées à des fins de sensibilisation;
- Créer ou soutenir un programme éducatif de réutilisation des objets;
- Ajouter des marais filtrants à la sortie des étangs aérés qui traitent les eaux usées;
- Ajouter des poubelles à trois voies dans les lieux publics et les rues des municipalités, en particulier au centre-ville de Mont-Laurier;
- Inciter les restaurateurs et les hôteliers à se doter de poubelles à trois voies;
- Étendre systématiquement et obligatoirement le réseau de bacs bruns aux multi-logements et édifices publics;
- Créer de nouveaux points de chute pour les gros objets aux quatre coins de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Favoriser la déconstruction plutôt que la démolition des bâtiments;
- Mieux indiquer la localisation de l'écocentre à partir de la route 117;
- Favoriser le traitement local des déchets.